

Ententes de raccordement

Ententes de raccordement

1 Les ententes de raccordement suivantes ont été signées :

- 2 • Hydro-Québec, agissant par sa division Hydro-Québec Distribution – Projet de
3 démonstration – Système de stockage d'énergie d'Hemmingford, signée le 26 juillet
4 2017.

5 Les ententes de raccordement suivantes ont été signées à la suite du renouvellement des
6 contrats de l'APR-91 :

- 7 • Thibaudeau-Ricard Inc. – Centrale Thibaudeau-Ricard, signée le 3 avril 2017 ;
- 8 • Société en commandite Boralex Énergie – Centrale Marches Naturelles, signée le
9 13 juin 2017 ;
- 10 • Hydro Fraser Inc. – Centrale Hydro Fraser, signée le 27 septembre 2017 ;
- 11 • R.S.P. Énergie Inc. – Centrales Bird I et Bird II, Bird et Centrale MacDougall, signée
12 le 31 octobre 2017 ;
- 13 • Société d'énergie Colombus Inc. – Centrale Petites Bergeronnes, signée le
14 18 décembre 2017 ;
- 15 • Société d'énergie Colombus Inc. – Centrale Rivière Ste-Anne, signée le 18 décembre
16 2017 ;
- 17 • Innergex Inc. – Centrale Chute à Magnan, signée le 19 décembre 2017 ;
- 18 • Société en commandite Boralex Énergie – Centrale RSPI (Forestville), Centrale
19 RSPII (Bilodeau) et Centrale RSP III (Forestville, expansion), signée le 21 décembre
20 2017 ;
- 21 • Algonquin Power (Canada) Holdings Inc., pour les centrales suivantes signées le
22 22 décembre 2017 :
- 23 ○ Centrale de Ste-Brigitte,
- 24 ○ Centrale de Belleterre,
- 25 ○ Centrale de Rawdon,
- 26 ○ Centrale de Rivière-du-Loup,
- 27 ○ Centrale de St-Raphaël,
- 28 ○ Centrale de St-Alban ;
- 29 • Algonquin Power Trust – Centrale Hydraska (Ste-Hyacinthe), signée le 22 décembre
30 2017 ;

- 1 • Centrale Hydro-Windsor signée le 22 décembre 2017.
- 2 Par ailleurs, un amendement touchant la puissance installée d'un parc éolien a été signé :
- 3 • Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU) Inc. – Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU)
- 4 (Rivière-Nouvelle), signé le 25 juillet 2017, modifiant la puissance installée de
- 5 149,65 MW à 149,25 MW.
- 6 Enfin, une entente de raccordement a été résiliée :
- 7 • Bioénergie Sacré-Cœur S.E.C. – Centrale de cogénération Complexe Boisaco, signée
- 8 le 3 février 2016 et résiliée le 29 novembre 2017.